

de mettre en mer une partie de ses forces navales pour ruiner la Marine Algérienne : Que les deux Vaisseaux de *Hambourg*, dont nous avons déjà fait mention, & qui portoient au Dey les présens de cette Ville en vertu de son Traité, sont arrivés à *Alger* & les ont remis où il convenoit : Et que les Pères de la Rédemption arrivés de *Carthagene* sont repartis le 4. Décembre avec environ 400 Captifs qu'ils ont rachetés de l'esclavage.

F R A N C E.

I. EN 1750 le Roi fit demander à l'Assemblée du Clergé de France une somme de sept millions cinq cens mille livres, à fournir en cinq ans, à raison de quinze cens mille livres par année, dont la levée se feroit par forme de répartition sur les Diocèses, afin d'employer cette somme au remboursement des capitaux des rentes qui sont dûes par le Clergé. Nous avons marqué ceci en son tems. Depuis lors on a représenté à Sa Majesté, que cette levée, si elle se faisoit en la manière accoutumée, ne pourroit qu'être fort à charge aux Bénéficiers dont les Bénéfices sont situés dans les Diocèses surchargés par l'inégalité des répartitions. Pour y remédier, & procurer à cet égard le soulagement nécessaire, le Roi a jugé qu'il convenoit de surseoir à la levée de l'imposition sur le pied de la répartition actuelle, en procédant à une nouvelle répartition générale qui se fasse avec plus d'exactitude & d'égalité. Dans cette vûe, Sa Majesté a rendu un Arrêt, par lequel Elle explique ses intentions pour qu'il soit sursis à cette levée, *sauf à procurer le remboursement des dettes du Clergé de la manière qu'il paroîtra la plus juste*

C